

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET
DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO

COMMUNE DE MEYOMESSI

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

MEYOMESSI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE FOR THE ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

DECISION MUNICIPALE N° 018 /DM/CMYSSI/SG/SIGAMP/2023 DU 24 MAI 2023,
PORTANT ANNULATION DE LA PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES N° 004/AONO/C.MYSSI/
SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2023 DU 25 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN DALOT 2,5X2,5M SUR LA RIVIERE MABE DANS LA COMMUNE DE MEYOMESSI,
DEPARTEMENT DE DJAET LOBO, REGION DU SUD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEYOMESSI,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune de Meyomessi ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 ;
- Vu l'Arrêté n° 000014/A/MINDDEVEL du 07 Mars 2022 constatant l'élection du Maire et du Premier Adjoint au Maire à l'issu de la Session Extraordinaire du Conseil Municipal du 08 Février 2022 dans la Commune de Meyomessi, Département du Dja et Lobo, Région du Sud ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;
- Vu Décision n°00000433/CAB/MINMAP du 18 Juin 2019, portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale N° 003/DM/C-MYSSI/SG/2023 du 04 Août 2022, Portant création et organisation d'une Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics en abrégé «SIGAMP» dans la Commune de Meyomessi ;
- Vu La circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
- Vu l'accord de gré à gré suivant Lettre du MINMAP N° 02445-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DGMAI/CEA5 DU 17 Mai 2023 pour les travaux de construction d'un dalot 2,5x2,5m sur la rivière MABE dans la Commune de Meyomessi, Département de Dja et Lobo, Région du Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel d'offre N° 004/AONO/C.MYSSI/ SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2023 du 25 Avril 2023 pour les travaux de construction d'un dalot 2,5x2,5m sur la rivière MABE dans

Handwritten signature

la Commune de Meyomessi, Département de Dja et Lobo, Région du Sud est **annulé**, conformément aux dispositions de l'article 102(1) du Code des Marchés Publics.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera./-

Meyomessi, le 24 MAI 2023

LE MAIRE,

Autorité Contractante

Ampliations :

- ARMP/CRSUD
- DD-MINMAP/Dja et Lobo
- Président CIPM/MYSSI
- Archives/Chrono



Melou Gerard Bruno
Maire de MEYOMESSI